

Séance ordinaire du 8 mai 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce huitième jour du mois de mai deux mille vingt-trois à dix-sept heures quarante-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Isabelle Demers et Michel Patry.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-02-68

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2023, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Développement économique et promotion

Aide financière à Les Fraises de l'Île d'Orléans inc. pour la réalisation d'études diverses en vue de la concrétisation d'un projet de serres de culture
Document d'aide à la décision DEV-2023-041 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-69

Période de questions

Environ 12 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-02-70

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 24 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-71

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 24 et 25 avril 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 24 et 25 avril 2023 est déposé.

CV-2023-02-72

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Denis Grenier

ATTENDU QUE monsieur Denis Grenier est décédé le 13 avril 2023 à l'âge de 89 ans;

ATTENDU QUE monsieur Grenier a été maire de la Ville de Saint-Romuald durant 13 années, soit de 1978 à 1991;

ATTENDU QUE monsieur Grenier a contribué à mettre en place plusieurs ententes intermunicipales avant la fusion de la Ville de Lévis pendant son mandat à titre de maire de la Ville de Saint-Romuald;

ATTENDU QUE monsieur Grenier a été grandement impliqué dans sa communauté, entre autres au sein du Club Lions de Saint-Romuald, dont à la présidence de 1977 à 1978;

ATTENDU la contribution exceptionnelle de monsieur Grenier à la communauté lévisienne;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Denis Grenier, qui a été maire de la Ville de Saint-Romuald pendant de nombreuses années à servir les citoyennes et citoyens et de souligner l'implication exceptionnelle de ce grand Lévisien au sein de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-73

Embauche d'un Directeur général adjoint – services de proximité à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'embaucher monsieur Jean-Sébastien Gagnon à titre de Directeur général adjoint - services de proximité à la Direction générale, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-74

Versement d'une allocation de véhicule au Directeur général adjoint - développement durable à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-056-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De verser une allocation de véhicule au Directeur général adjoint – développement durable à la Direction générale, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-056-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-75

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2023-33-82 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2023-33-82 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.
-

CV-2023-02-76

Dépôt de la candidature du membre du conseil de la Ville Amélie Landry, dans le cadre de l'appel de candidatures au sein du conseil d'administration d'Espace muni

[Document d'aide à la décision GRE-2023-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De déposer la candidature du membre du conseil de la Ville Amélie Landry, pour l'appel de candidatures au sein du conseil d'administration d'Espace muni, pour un poste d'*administratrice représentante des municipalités de 100 000 à 499 999 individus*, et de décréter que ce membre agit conséquemment dans l'exercice de ses fonctions à titre de représentante de la Ville et de membre du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-77

Financement supplémentaire au budget de fonctionnement pour les opérations d'enlèvement des boues des étangs aérés de l'arrondissement de Desjardins

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le financement de la dépense additionnelle relative aux opérations d'enlèvement des boues des étangs aérés de l'arrondissement de Desjardins, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision ENV-TE-2023-001, au montant maximum de 1 700 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-78

Financement de la dépense relative au projet de mise à jour du programme fonctionnel et technique de la nouvelle glace dans l'arrondissement de Desjardins

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-74 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative au projet de mise à jour du programme fonctionnel et technique de la nouvelle glace dans l'arrondissement de Desjardins au montant maximum de 50 000\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses relatives à la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-79

Autorisation de campement temporaire sur le terrain de la marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-95;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser le campement temporaire sur le terrain de la marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-80

Entente d'aide financière et de collaboration relative à *Lévis interculturelle* pour l'édition 2023 à intervenir avec le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-016-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente d'aide financière et de collaboration relative à *Lévis interculturelle* pour l'édition 2023 à intervenir avec le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-016-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-81

Radiation des créances diverses irrécouvrables autres que de taxation

[Document d'aide à la décision FIN-2023-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-96 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De radier les créances diverses irrécouvrables autres que de taxation, telles qu'elles sont indiquées à la liste jointe en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-82

Avenant 2 au bail concernant des panneaux publicitaires à intervenir avec Pattison Outdoor Advertising LP, a division of Jim Pattison industries ltd

[Document d'aide à la décision DEV-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De conclure l'avenant 2 au bail concernant des panneaux publicitaires à intervenir avec Pattison Outdoor Advertising LP, a division of Jim Pattison industries ltd, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-83

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures et de barrières et pour la fourniture de pièces et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-067](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-82 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures et de barrières et pour la fourniture de pièces (appel d'offres 2023-50-17), à Clôtures colbo inc., pour une dépense estimée à 546 600,16\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-84

Attribution du contrat d'entretien ménager de certains bâtiments

[Document d'aide à la décision APP-2023-064](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-01 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (groupes 21 à 26 et 28) (appel d'offres 2023-55-06), à Service d'entretien clarinet inc., pour le groupe 26, pour une durée de 38 mois, pour une dépense estimée à 276 466 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-85

Attribution du contrat pour les travaux de réfection complète de la toiture de la bibliothèque Francine-McKenzie (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-069](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-02 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour les travaux de réfection complète de la toiture de la bibliothèque Francine-McKenzie (secteur Saint-Jean-Chrysostome) (appel d'offres 2023-50-39), à Toitures quatre-saisons inc., pour une dépense au prix de 281 400\$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-86

Attribution des contrats de location de camions à ordures sans opératrice ou opérateur

[Document d'aide à la décision APP-2023-074](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-04 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer les contrats de location de camions à ordures sans opératrice ou opérateur (appel d'offres 2023-50-20), à 9413-1778 Québec inc., faisant affaire sous le nom de SCP, pour une dépense estimée à 381 241,56 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 1, pour une durée de 21 mois, et de 137 200 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 2, pour une durée de 14 mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-87

Attribution du contrat pour la fourniture de matériel de signalisation routière et de chantier

[Document d'aide à la décision APP-2023-076](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-06 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de matériel de signalisation routière et de chantier (appel d'offres 2023-50-27), à Signalisation Lévis inc., pour une dépense estimée à 1 826 708,10 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-88

Attribution du contrat pour la fourniture et livraison de béton préparé en usine

[Document d'aide à la décision APP-2023-079](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-08 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture et livraison de béton préparé en usine (appel d'offres 2023-50-30), à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., pour une dépense estimée à 273 000\$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-89

Attribution du contrat pour des travaux de pavage et de resurfaçage et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-09 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour les travaux de pavage et de resurfaçage (appel d'offres 2023-50-29), à 9180-6778 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Pavco, pour une dépense estimée à 2 084 257,80\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-90

Attribution du contrat pour la fourniture du service d'entretien et de réfection de l'éclairage public

[Document d'aide à la décision APP-2023-062](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-12 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

ATTENDU la demande de soumissions ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'entretien et de réfection de l'éclairage public (appel d'offres 2023-55-14), à Voltec ltée, pour une dépense estimée à 1 950 510 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-91

Attribution du contrat de location à tarif horaire de balais de rue avec opératrices ou opérateurs

[Document d'aide à la décision APP-2023-093](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-13 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat de location à tarif horaire de balais de rue avec opératrices ou opérateurs (appel d'offres 2023-50-45), à Les entreprises tréma inc., pour une dépense estimée à 267 750\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-92

Rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-015](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV-2023-02-93

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-010.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Canetons (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et Métivier (secteur Lévis) et sur une partie de l'avenue des Églises (secteur Charny).

CV-2023-02-94

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-93 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-93 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-010.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions sur une partie du chemin Bélair Ouest (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

CV-2023-02-95

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-94 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-017](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-94 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon

gouvernement, le bien-être général et la sécurité et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-017.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant de l'amende minimale prévue pour une infraction commise à l'article 2 « Obstructions », pour une personne morale, par le remplacement du montant actuel de 600\$ par le montant de 1 250 \$.

CV-2023-02-96

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (divers ajustements notamment en rapport avec l'adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-009.

Ce règlement a pour objet :

- d'exiger un permis de construction dans le cas de la construction, l'installation et la rénovation d'une guérite de stationnement et prévoir les documents requis pour effectuer la demande;
- d'exiger un certificat d'autorisation dans le cas de la démolition ou du déplacement d'une guérite de stationnement et prévoir les documents requis pour effectuer la demande;
- de modifier l'article 25 afin de tenir compte du remplacement du règlement de démolition en vigueur;
- de modifier l'article 98 afin de tenir compte de l'abrogation du régime des experts habilités à fournir les attestations dans le cadre de la réhabilitation des terrains contaminés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- de corriger la référence à un numéro de paragraphe au deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 100;
- de prévoir que les conditions d'émission d'un permis énoncées à l'article 100 concernant la reconstruction d'un bâtiment principal sur un terrain dérogoire protégé par droits acquis s'appliquent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- de modifier le titre du règlement.

CV-2023-02-97

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « Terrasse saisonnière » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-008.

Ce règlement a pour objet de :

- supprimer l'article 116 sur les terrasses saisonnières;
- modifier les articles sur les constructions accessoires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles et d'extraction;
- modifier les articles sur les usages complémentaires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles, habitation et d'extraction;
- supprimer l'article 488 concernant l'utilisation d'une terrasse saisonnière dans la zone M1147.

CV-2023-02-98

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire autorisé aux usages agricoles) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-016.

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'hébergement pour des travailleuses et travailleurs affectés aux activités agricoles situées dans la zone agricole provinciale et d'y prévoir des normes d'implantation.

CV-2023-02-99

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-044](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-044.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M0881 à même une partie de la zone X0884.

CV-2023-03-00

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-99 modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-021-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-99 modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-021-R-1.

Ce règlement a pour objet le retrait de deux immeubles à l'égard desquels les taxes spéciales de secteurs sont imposées, ce qui entraîne l'ajout d'une taxe spéciale générale par une affectation annuelle d'une portion des revenus généraux, la suppression du premier alinéa de l'article 2 concernant le bassin de taxation identifié « Zone A », la modification du pourcentage de la taxe spéciale de secteur et des taxes spéciales de secteur prévue au deuxième alinéa de l'article 2 concernant le bassin de taxation identifié « Zone B » et le remplacement des annexes B et C de ce règlement par de nouvelles annexes B-1 et C-1, et ce, tout en conservant le même objet ainsi que le même montant et le même terme de l'emprunt.

CV-2023-03-01

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (divers ajustements notamment en rapport avec l'adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-009.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-02

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « Terrasse saisonnière » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-008.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la dernière assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-03

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire autorisé aux usages agricoles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-016.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-04

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-044](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-044.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-05

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-75 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-045, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-06

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-76 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-048, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-07

Adoption du Règlement RV-2023-33-89 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville (ajustement aux règles et modalités du versement d'une avance sur des dépenses anticipées)

[Document d'aide à la décision GRE-2023-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-89 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville a pour objet d'ajuster les règles relatives au versement d'une avance sur les dépenses anticipées d'un membre du conseil de la Ville dans l'exercice de ses fonctions, en application de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-38 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2023-33-89 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-08

Adoption du Règlement RV-2023-33-90 modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-90 modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture a pour objet de modifier la composition de la commission consultative de la culture ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2023-33-90 modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-09

Adoption du Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-016](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption a pour objet de permettre à la Ville d'exercer le droit de préemption prévu aux articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, en déterminant le territoire sur lequel il peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-10

Adoption du Règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-050](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet, d'une part, de définir l'expression « Établissement de résidence principale » et, d'autre part, d'introduire une section spécifique au Règlement sur le zonage et le lotissement pour y ajouter des dispositions particulières relatives à cet usage soit, l'interdiction dans certaines zones ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-11

Adoption des Règlements RV-2023-22-76 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-050](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que les Règlements RV-2023-22-76 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ont pour objet, distinctement pour chacune de ces zones, d'interdire l'usage « Établissement de résidence principale », dans les 1 049 zones identifiées à chacun de ces règlements et énumérées au document joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-050, lesquelles représentent, dans les faits :

- les 950 zones du territoire de la ville à dominance « Habitation (« H ») » ;
- les 26 zones du territoire de la ville à dominance « Rurale (« R ») » ;
- les 73 zones du territoire de la ville à dominance « Multifonctionnelle (« M ») » ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter les Règlements RV-2023-22-76 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-12

Aide financière à Les Fraises de l'Île d'Orléans inc. pour la réalisation d'études diverses en vue de la concrétisation d'un projet de serres de culture

[Document d'aide à la décision DEV-2023-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-26 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 150 000 \$ à Les Fraises de l'Île d'Orléans inc., pour son projet de réalisation d'études en vue de la concrétisation éventuelle d'un projet de serres commerciales d'envergure sur le territoire de la ville, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-13

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-03-14

Félicitations au *Festival Country Storm*

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et organisateurs du *Festival Country Storm*, qui a eu lieu du 4 au 6 mai 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-15

Félicitations à monsieur Pier-Olivier Paquet et aux bénévoles

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Pier-Olivier Paquet pour avoir organisé le premier *Rendez-vous Lévis*, un événement d'arts martiaux présenté au Centre des

congrès de Lévis les 5, 6 et 7 mai 2023, et de féliciter les bénévoles qui ont participé à cet événement, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-03-16

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 51, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
